

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE**  
**Communauté de communes Le Gesnois Bilurien**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2023**

Nombre de Conseillers : - En exercice : 45 - Présents : 34 - Procurations : 9  
Rappel des dates : Convocation : 07/09/2023 - Affichage : 07/09/2023

Le quatorze septembre deux mille vingt trois, à dix-huit heures trente , le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente de Montfort le Gesnois sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie		Pouvoir à Jocelyne ASSE ROTTIER - 12/09/2023	
	ASSE-ROTTIER Jocelyne	X		
	BOUCHE Jean-Marie	X		
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud	X		
	FROGER André		Pouvoir à Dominique CHARPENTIER - 11/09/2023	
	CHARPENTIER Dominique	X		
COUDRECIEUX	FOULON Tony			X
	ESNAULT Raymond	X		
LE BREIL -SUR-MERIZE	PLANCHON Anne-France	X		
	BOUZEAU Brigitte	X		
LOMBRON	GODEFROY Vincent	X		
	DROUET Dominique			X
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony		Pouvoir à Stéphane FOUQUET - 12/09/2023	
	MACÉ Mélanie	X		
	FOUQUET Stéphane	X		
	PLAIS Mickaël	X		
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine	X		
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck		Pouvoir à Jean-Michel ROYER - 08/09/2023	
	DE GALARD Gilles		Pouvoir à Michel PRÉ - 13/09/2023	
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	X		
	LEVASSEUR Christelle	X		
SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY	BARRAIS Vincent	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	CHRISTIANY Damien		Pouvoir à Claudine OZAN - 13/09/2023	
	CHATEAU Françoise	X		
	CHESNEAU Jean-Claude	X		
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAINES	FROGER Michel	X		
	BUNEL Pierrette	X		
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle	X		
	LATIMIER Martial	X		
	MIGNOT Claude		Pouvoir à Isabelle LEMEUNIER - 09/09/2023	
	COURTABESSIS Alain	X		
SILLÉ-LE-PHILIPPE	PENNETIER Stéphane	X		
	DUGAST Cláudia		Pouvoir à Charly TERTRE - 13/09/2023	
SOULITRÉ	TERTRE Charly	X		
	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTRE Alain	X		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie		Pouvoir à Jean-Claude LECOMTE - 12/09/2023	
	LECOMTE Jean-Claude	X		
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel	X		
	MATHÉ Céline	X		
TRESSON	BUIN Chantal	X		
VOLNAY	PINTO Christophe	X		
	LAUDE Jean-Yves	X		

Madame Anne-France PLANCHON est élue secrétaire de séance.

**Objet : Assistant de gestion polyvalent : élargissement des possibilités de recrutement.**

**Délibération n°2023-128**

M LEDRU, Vice-président délégué à la gestion des Ressources Humaines, informe l'assemblée que Le poste d'assistant de gestion polyvalent en charge de la communication et du suivi administratif du PLUi occupé par un adjoint administratif principal de 2ème classe, est désormais vacant suite au départ en mutation de l'agent affecté à ces missions. Ce poste a également vocation à être confié à une personne relevant des autres grades du cadre d'emploi.

Il invite le conseil à élargir les possibilités de recrutement à l'ensemble des grades du cadre d'emploi, ainsi qu'aux contractuels dès lors qu'aucun fonctionnaire n'aura pu être recruté.

**Le conseil communautaire,**

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8, Décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

Vu la délibération n)2022-053 en date du 7 avril 2022 portant création de postes - Avancements de grades et promotion interne, et notamment la création du poste référencé ADM 16

Vu le budget,

Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

**DECIDE** d'ouvrir le poste de chargé de communication - assistant administratif sus-visé, aux fonctionnaires des grades d'adjoint administratif et adjoint administratif principal de 1ère classe en complément du poste existant.

Par dérogation, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement du 2° de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique (*Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code*);

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit :

le diplôme exigé des candidats sera celui exigé des candidats au concours externe du cadre d'emploi de référence, et sa rémunération sera comprise entre les indices bruts 367 et 486.

Les postes restant vacants à l'issue de la procédure de recrutement seront supprimés sans autre délibération.

**MODIFIE** en conséquence le tableau des emplois et des effectifs,

**CHARGE**, Monsieur le Président de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement,

**Adopté à l'unanimité.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire,

Fait à Montfort-le-Gesnois, le 26 septembre 2023,

Le Président,  
André Pigné

